



DCA/DCR

07 FEV 2019

LETTRE CIRCULAIRE N° 16 / 8 9 6

**MESDAMES ET MESSIEURS LES REPRESENTANTS RESPONSABLES
DES INTERMEDIAIRES D'ASSURANCES ET LES AGENTS
D'ASSURANCES PERSONNES PHYSIQUES**

OBJET : Déclaration annuelle des états réglementaires

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que suite à la mise en place de la plateforme d'échange avec les entreprises d'assurances, les états trimestriels et annuels de production et de règlement seront dorénavant communiqués par ces dernières.

En revanche, les intermédiaires d'assurances doivent saisir et envoyer les états détaillés ci-dessous, à travers l'application WEB'INTER au plus tard le 30 avril de chaque année qui suit l'exercice de la déclaration :

- La liste du personnel
- La liste des démarcheurs
- Les grandes masses du bilan et du CPC
- L'extrait scanné de la fiche anthropométrique ou du casier judiciaire datant de moins de 3 mois pour l'agent personne physique et le représentant responsable de l'agent personne morale ou de la société de courtage
- L'attestation scannée de la police d'assurances « responsabilité civile professionnelle »

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée. 

Président de l'Autorité de Contrôle des Assurances
et de la Prévoyance Sociale

Signé : M.Hassan BOUBRIK